

## Brûlage des végétaux

Le règlement départemental pour la prévention de la pollution de l'air et des incendies de forêts **fixe un principe d'interdiction totale de brûlage des déchets verts sur l'ensemble du département**. Les filières de valorisation des déchets verts doivent être privilégiées (broyage, paillage, compostage, mise en déchetterie). Certains brûlages de végétaux sont toutefois tolérés en l'absence de solutions alternatives.

Les dérogations listées ci-dessous ne concernent que les particuliers : aucune dérogation ne peut être accordée aux collectivités ou aux professionnels (entreprises d'espaces verts et paysagistes notamment).

En l'absence de solution alternative, **les brûlages sont tolérés en période de risque faible du 1er octobre au dernier jour du mois de février**. Les conditions suivantes doivent être respectées :

- le brûlage doit être déclaré en mairie par écrit et au minimum cinq jours avant la date prévue
- le brûlage doit être réalisé par le propriétaire ou un ayant-droit dûment mandaté
- le brûlage doit être réalisé entre 10h00 et 16h00
- les brûlages en tas ou cordons ne peuvent être réalisés qu'après établissement d'une place à feu dégagée de toute végétation et accessible à un véhicule incendie
- le brûlage ne doit pas être effectué s'il existe des risques de propagation du feu et notamment si la force du vent est supérieure à 5 m/s ou 20 km/h
- le personnel et les moyens nécessaires à enrayer tout incendie échappant au contrôle doivent être présents sur place pendant toute la durée du brûlage et jusqu'à l'extinction complète.

Ces brûlages sont interdits dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- niveaux de risque modéré (du 1er mars au 30 septembre), sévère, très sévère ou exceptionnel
- épisode de pollution de l'air ambiant
- mesure d'interdiction prise par le maire pour des raisons de sécurité ou de salubrité.

## Ordures ménagères



Un nouveau point de collecte a été récemment aménagé au parking du stade du Mascolet, sur la route de Sarlat.

Celui-ci vient densifier le secteur situé entre les communes de Salignac, Saint-Geniès et Saint-Crépin.

## Commerçant : Le Régal

Depuis le mois de juillet le snack Le Régal a ouvert ses portes.

Situé au 20 avenue de Sarlat il vous accueille du lundi au dimanche midi et les vendredi et samedi soir. Il propose des plats variés tels que burgers, salades et autres assiettes gourmandes sur place ou à emporter.

Contact : 06 24 64 00 67



## Le mot de l'opposition

### **Le juste prix**

Dans le bulletin précédent, vous mettiez en cause le bien-fondé des propos de l'opposition au sujet de l'achat du terrain au Foirail Vieux. Nous déclarions alors un coût de 700 000 €. Certes, l'achat de ce terrain est de 583 000 €, MAIS vous avez contracté un prêt de 300 000 € sur 20 ans à 4,1%, donc ... 120 000 € d'intérêts de plus.

Ne vous en déplaise, ce terrain, dont seulement 45 % est constructible en l'état (U1) sur le Plan Local d'Urbanisme - pour 55% de terrain inconstructible en l'état (U2) - reviendra bien à 700 000 € à la commune !



# Salignac-Eyvignes Infos – Octobre 2023



## Le Mot du Maire :

*Avec la fin de l'été, sont arrivées la rentrée scolaire et la reprise du travail pour les vacanciers. Cette saison estivale aura été marquée par d'importants écarts climatiques, passant très rapidement de la fraîcheur à une chaleur caniculaire, mettant ainsi les organismes et le mental à rude épreuve. Malgré tout, nombreuses sont les associations qui, avec leurs animations, leur dynamisme, ont porté haut les couleurs de notre commune. Qu'elles en soient remerciées. Les traditionnels marchés du vendredi, lieux d'échanges entre salignacois et touristes venant des quatre coins de la France et même de pays étrangers ont connu leur habituel succès.*

*Il est vrai que notre village aurait mérité un meilleur entretien. Mais avec l'interdiction d'utiliser les désherbants, avec les multiples tâches exigées par la polyvalence de nos employés, ces derniers ne peuvent pas faire face à toutes les demandes (entretien des rues et des espaces verts, des locaux municipaux, fauchage des bords de route depuis le retrait de l'entreprise qui en avait la charge, réparations imprévues, aide aux associations... etc). Il est vrai que la balayeuse, sous employée, va demander une réorganisation du travail. Mais si chacun de nous participait à la mise en valeur de son devant de porte, ou au moins évitait de laisser traîner des papiers ou des excréments d'animaux ce serait bénéfique pour notre village.*

*Autre sujet qui fâche : l'arrosage des fleurs. Vu les restrictions d'arrosage préconisées par le préfet, la commune s'est voulue exemplaire et les plantes en ont souffert. C'est un choix peut être discutable mais qui s'est voulu responsable. « La critique est aisée mais l'art est difficile ». Encore merci à tous, associations, employés municipaux, élus. L'hiver approche avec d'autres animations, avec les fêtes de fin d'année, avec d'autres projets pour que vive Salignac-Eyvignes.*

Jacques Ferber

## Travaux et investissements communaux

### Travaux à l'école

A l'école maternelle, le sol de l'entrée ainsi que les sanitaires ont été entièrement refaits. Un lieu plus agréable et plus fonctionnel pour nos tout petits !

Les éclairages ont été remplacés par des dalles LED à la maternelle et dans le bâtiment garderie/BCD.



## Travaux

La Mairie a engagé la reprise des fuites de la toiture de l'église de Salignac pour la partie en ardoise. En effet, celle-ci présentait de nombreuses fuites et des entrées potentielles d'eau de pluie pouvaient se produire au niveau des ouvertures et zinguerie des noues. Ces entrées ont détérioré au fil des années des éléments de la charpente sur le chœur principal. L'expertise de ces éléments de charpente abîmés se fera par un audit en cours avec un bureau d'étude mandaté par la mairie. Leur remise en état rentrera dans le cadre d'un programme à envisager pour l'église.

De même il a été réalisé un repassage sur la toiture du bâtiment communal abritant actuellement l'association de la Croix rouge. Désormais l'association est à l'abri des pluies.

### Travaux de mise en œuvre de la fibre :

Les travaux de préparation pour le déploiement de la fibre sur notre commune ont démarré en septembre. Le repérage des différentes zones impactées par des passages de la fibre en souterrain ou en aérien a été réalisé en août par la société NGE (titulaire du marché) et les représentants de la mairie.

Les travaux de génie Civil proprement dit ont démarré mi-septembre. Ces travaux de tranchées, pose de chambres et gaines techniques s'étaleront de mi-septembre 2023 à janvier 2024.

Il y aura certainement des désagréments ponctuels de circulation sur nos routes et chemins. Soyez prudents.

Il sera également demandé aux propriétaires concernés de réaliser (ou faire réaliser) l'égagement des arbres situés sur leur propriété et débordant sur les lignes actuelles de télécommunications. Un état des lieux des zones impliquant un égagement a été fourni par la société en charge des travaux. Les propriétaires seront avertis prochainement par un courrier des services de la Mairie. Cet égagement est à réaliser obligatoirement sous risque de geler le déploiement de la fibre sur les maisons concernées. La mairie vous remercie pour votre compréhension.

## Adressage

Le projet d'adressage se poursuit avec en point de mire la pose des poteaux et panneaux marquant l'entrée des voies.

Cette tâche sera effectuée par la Main Forte, structure d'insertion par l'activité économique, dont la mission consiste en l'accompagnement socio-professionnel de personnes très éloignées de l'emploi, en leur proposant un contrat de travail. Une première implantation a été réalisée sur l'ensemble du territoire de la commune, les emplacements des futurs poteaux ont été marqués d'un piquet.

Le chantier de pose devrait démarrer fin octobre, merci de réserver un bon accueil aux équipes.

Les propriétaires seront par la suite informés par courrier de leur nouvelle adresse, pour mettre à jour leurs coordonnées et récupérer la plaque de numéro d'habitation.

### Equipement du tracteur

Le matériel du service technique évolue encore avec l'achat d'un chargeur frontal, installé sur le tracteur acquis en 2022, cet équipement permettra de déplacer des charges lourdes ou encore de manipuler les tas issus de la taille d'arbres et autres déchets verts.

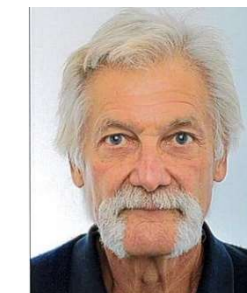
## Personnel communal

Chrystèle Jagourd secrétaire générale de la mairie, a repris ses fonctions début septembre après une absence d'un an. Nous lui souhaitons un bon retour au sein de la collectivité. Nous remercions son remplaçant, Alexandre Jourdin, qui a parfaitement su assurer l'intérim.

Donna Chambot a rejoint l'équipe du personnel de l'école constituée de Virginie Van Vetteren, Lucille Gendre, Christelle Frioux et Solène Lefebvre.

## Un nouveau conseiller municipal

Depuis le 24 août 2023 Serge Carli, habitant le lieu-dit Bénéès à Salignac, a été accueilli au sein du conseil municipal en remplacement de Nathalie Gaussinel, démissionnaire.



## Réserve de sécurité

Une réserve de sécurité existe sur la commune depuis 2009. Composée d'habitants bénévoles, elle permet d'apporter son concours à la commune en cas de risques particuliers ou sinistres (événement climatique, accident grave, disparition de personnes, etc.).

Une réunion d'information aura lieu le 12 décembre à 20 heures.

Tous les habitants intéressés par la démarche sont invités à y participer.

## Maison France Services

Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numérique du quotidien ?

Depuis juillet 2022, un espace France services, géré par la Communauté de Communes, a ouvert ses portes à Salignac et à Carlux

VOS CONTACTS :

CARLUX

654 Route de la Dordogne 24370 CARLUX

Tél : 05 53 59 19 87

[mfs.carlux@paysdefenelon.fr](mailto:mfs.carlux@paysdefenelon.fr)

Lundi : 13h30-17h30

Mardi : 9h-12h et 13h-17h30

Mercredi : 8h30-12h

Jeudi : 8h30-13h

Vendredi : 13h-17h30

SALIGNAC- EYVIGUES

1 Place de la mairie 24590 SALIGNAC-EYVIGUES

Tél : 07 48 14 38 72

[mfs.salignac@paysdefenelon.fr](mailto:mfs.salignac@paysdefenelon.fr)

Lundi : 13h30-17h30

Mardi : 9h-12h et 13h-17h30

Jeudi : 8h30-13h et 14h-17h30

Vendredi : 13h-17h30

## Une belle réussite pour les Dégustades 2023

Cette année, 11 associations ont participé aux Dégustades et se sont vu remettre un chèque en récompense de leur présence et leur investissement.

Comme l'a souligné M. le Maire, les associations sont l'âme du marché gourmand ; sans elles, le marché ne pourrait pas se tenir. L'adjointe en charge des marchés a vivement remercié le Comité de Jumelage, qui depuis de nombreuses années tient les comptes des bénéfices qui reviennent aux associations. La remise des chèques s'est terminée autour du verre de l'amitié.



## Marché de Noël

La période de Noël approche à grands pas et avec elle la préparation du marché de Noël.

Nous vous donnons rendez-vous le samedi 2 décembre à la salle des fêtes de Salignac de 10h à 18h en intérieur et extérieur.

Si vous souhaitez exposer, veuillez contacter la mairie qui vous transmettra un bulletin d'inscription.

Les ateliers pour confectionner les décorations de Noël du village reprendront à partir de fin octobre. Si vous souhaitez participer, contactez Yannick SECRESTAT : 06 75 61 47 65.